ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE LA CREUSE

Affiliée à la Société Centrale Canine

EXPOSITIONS CANINES NATIONALES TOUTES RACES

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

CRESSAT (23)

PLAN D'EAU MUNICIPAL - RN 145 sortie 45 direction Aubusson

2 expositions, 2 CACS :

Vendredi 14 Juillet 2023 et Samedi 15 Juillet 2023

PARKING GRATUIT

PLAQUES ou COUPES aux CACS-RCACS, PLAQUE aux 1er Exc. toutes classes (Récompenses non cumulables)
Sur Ring d'Honneur : COUPES aux 3 « meilleurs » de chaque catégorie présentée
Au Meilleur de l'Exposition : Coupe
Jeunes Présentateurs jugés par M. Calloch le vendredi, et M. Kerihuel le samedi

Engagement possible sur Internet sur le site https://cedia.fr
Règlement par carte bancaire sécurisé

Seuls les engagements internet payés sur cedia.fr sont pris en compte

Renseignements - Engagements :
A. COMMERGNAT
10, Bournazeau - 23000 ST FIEL
Tél. : 05 55 41 12 61 - alain.commergnat@laposte.net

Jury de CRESSAT Vendredi 14 juillet 2023

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

Groupe 01
Colleys ..... KERIHUEL Jean-Paul
Bergers hollandais, Bobtail, Chien loup de Saarloos,
Bearded Collie, Schapendoes, Welsh Corgis ..... KLEIN Jean-Claude
Bergers de Brie ..... TEPPAZ-MISSON François
Races non citées ..... KERFRIDEN Jean

Groupe 02
Pinscher, Schnauzer, Shar Pei, Terrier noir russe ..... CALLOCH Richard
Spéciale Dogues allemands, Léonberg ..... MIGNOT Gérard
Races non citées ..... BARDET Joëlle

Groupe 03
Bull Terriers, Staffordshire américain, Staffordshire Bull Terrier,
Races non citées ..... CALLOCH Richard

Groupe 04
Teckels ..... SOULAT Raymond

Groupe 05
Akita américain ..... MIGNOT Gérard
Chiens nus du Mexique et du Pérou ..... SALLET Christian
Races non citées ..... KERIHUEL Jean-Paul

Groupe 06
Fauves de Bretagne, Briquet griffon vendéen,
Grand basset griffon vendéen, Petit basset griffon vendéen ..... BODEAU Philippe
Spéciale Griffon nivernais,
Chien de Saint Hubert, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback ..... MASUEZ Christian
Races non citées ..... THONNAT Gérard

Groupe 07
Braque du Bourbonnais, Drahthaar, Perdiguero de Burgos,
Setters irlandais, Stichelhaar ..... MASUEZ Christian
Races non citées ..... SOULAT Raymond
Spéciale Braque allemand ..... VENTO Bruno

Groupe 08
Chien d'oysel allemand, Golden, Labrador, Retrievers ..... MASUEZ Christian
Spéciale Lagotto Romagnolo, Races non citées ..... SOULAT Raymond

Groupe 09
Bouledogues français, Caniches, Carlins, Chiens chinois à crête,
Chihuahuas, Coton de Tuléar, Epagneuls japonais,
Pékinois, Petits belges ..... KLEIN Jean-Claude
Races non citées ..... SALLET Christian
Chiens du Tibet, King et Cavaliers King Charles spaniels,
Terrier de Boston ..... TEPPAZ-MISSON François

Groupe 10
Barzoï, Races non citées ..... KLEIN Jean-Claude

Groupe 11
Pluricolores à poil frisé ..... KLEIN Jean-Claude
Epagneul de Saint-Usuge ..... MASUEZ Christian
Races non citées ..... SOULAT Raymond

Jury de CRESSAT Samedi 15 juillet 2023

Groupe 01
Bergers de Brie, Bobtail, Colley barbu, Welsh Corgis ..... KERFRIDEN Jean
Berger américain miniature, Berger australien,
Berger blanc suisse, Berger de Picardie, Bergers hollandais,
Chien loup de Saarloos, Schapendoes ..... LAGROLLET Dominique
Races non citées ..... SOULAT Raymond

Groupe 02
Dogues allemands, Léonberg, Pinscher, Schnauzer, Terrier noir russe ..... BARDET Joëlle
Shar Pei ..... SALLET Christian
Races non citées ..... KERIHUEL Jean-Paul

Groupe 03
Airedale, Bedlington Terrier, Border Terriers, Bull Terriers, Cesky Terrier,
Norwich et Norfolk Terrier, Silky Terrier, Staffordshire américain,
Staffordshire Bull Terrier, Terrier australien, Terrier brésilien,
Terrier japonais, Terriers Anglais, Terriers irlandais, Toy Terrier ..... DUPOUY Sylvie
Fox-Terriers, Russell Terriers, Terrier de chasse allemand ..... MASUEZ Christian
Races non citées ..... SOULAT Raymond

Groupe 04
Teckels ..... DUPOUY Sylvie

Groupe 05
Chien de Canaan, Chow Chow, Husky, Malamute de l'Alaska,
Spitz allemands, Spitz italien ..... KLEIN Jean-Claude
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podencos ..... PIAU Bertrand
Races non citées ..... SOULAT Raymond

Groupe 06
Ariégeois, Bleus de Gascogne,
Gascons saintongeois, Griffons vendéens ..... BODEAU Philippe
Dalmatien, Rhodesian Ridgeback ..... SALLET Christian
Chien de Saint Hubert, Griffon nivernais ..... THONNAT Gérard
Races non citées ..... MASUEZ Christian

Groupe 07
Spéciale Epagneuls de Münster et Langhaar,
Braque du Bourbonnais, Griffon Korthals, ... BOULANGER Magali
Races non citées ..... KERIHUEL Jean-Paul

Groupe 08
Golden, Labrador, Retrievers, Races non citées ..... CITERNE Jean-Paul

Groupe 09
Chiens du Tibet, Epagneuls continentaux, Epagneuls japonais, King et Cavaliers King
Charles spaniels, Pékinois, Petits chiens russes ..... ESTRU Lydie
Bouledogues français, Caniches, Carlins, Chiens chinois à crête,
Chihuahuas, Coton de Tuléar, Petits belges ..... SALLET Christian
Races non citées ..... KLEIN Jean-Claude

Groupe 10
Barzoï, Saluki, Whippet, Races non citées ..... PIAU Bertrand

Groupe 11
Pluricolores à poil frisé ..... SALLET Christian
Races non citées ..... KERIHUEL Jean-Paul

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 24 JUIN 2023 (date de réception)

ROYAL CANIN®

Réalisation CEDIA - 67202 WOLFISHEIM - RCS Strasbourg 389912189 - INTERNET : https://cedia.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

LES 2 EXPOSITIONS SE TIENDRONT À CRESSAT, LES 14 et 15 JUILLET 2023

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de **8h30** chaque jour. Les jugements commenceront à **10h00** précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

LOGEMENT - Nombre de cages limité. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'accord des services de sécurité.
Les installations en dehors des zones prévues conduiront à l'exclusion de l'exposant.

SORTIE DES CHIENS – La sortie des chiens est autorisée à partir de **15h00**.

TOILETTAGE – Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :
Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi d'un chien tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition.
La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1re catégorie ne sont pas admis.
Seront refusés :
a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

CLASSES D'ENGAGEMENT
La date prise en compte est la date anniversaire le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES
INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail par la SCC (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.
CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES
MEUTES Réservée aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.
LOTS D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT DE REPRODUCTEURS – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.
COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Creuse.
Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 24 juin 2023. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.
Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas un chien absent au moment du jugement ne sera pris en compte, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er «EXCELLENT» en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.
MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : ***12 mois sauf***
Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ____15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____15 mois
Gr 3 : Staffordshire Américain _____15 mois
Gr 4 : Teckels _____15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback_____15 mois
Gr 8 : Retrievers _____15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ____15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.
Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.
III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES S'IMPOSANT AUX CHIENS DE 2e CATEGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC

OBLIGATIONS SANITAIRES :
2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Feuillet à conserver par l'exposant

CRESSAT - 14 et 15 Juillet 2023

2 EXPOSITIONS CANINES NATIONALES avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

adresser cet engagement à A. COMMERGNAT - 10, Bournazeau - 23000 ST FIEL :
Paiement à l'ordre de **l'Association Canine Territoriale de la Creuse**
Par internet sur le site https://cedia.fr : règlement par carte bancaire.
TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ (À L'EXCEPTION DES ENGAGEMENTS DES RACES INVITÉES)
DEBUT DES JUGEMENTS : 9 HEURES 30

N° d'arrivée
14 juillet : _____
15 juillet : _____

1re clôture au 4 juin (cachet de la poste faisant foi). 2e clôture (avec majoration des tarifs) au 24 juin (date de réception)

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

CACS du 14 Juillet ☐ **CACS du 15 Juillet** ☐ **CACS du 14/07 et CACS du 15/07** ☐

Identification : _____ N° LO : _____
Puce ou tatouage

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : .....
pour les races suivantes :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Nature du poil : .....
pour les races suivantes :
Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées, Hollandais, Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.

Couleurs : .....
pour les races suivantes :
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Taille : .....
pour les races suivantes :
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Poids : .....
pour les races suivantes :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____/ _____/_____ Sexe : Mâle ❑ Femelle ❑

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Classe d'engagement :
- Intermédiaire ❑
- Ouverte ❑
- Travail ❑
- Champion ❑
- Jeune ❑
- Puppy ❑
- Baby ❑
- Vétéran ❑
- Ne concourant pas ❑
- Meute ❑
- Lot d'Affixe ❑
- Lot de reproducteur ❑
- Paire ❑
- Couple ❑
- Confirmation ❑

Inscription Jeune présentateur

Nom : _____ Prénom : _____

❑ **vendredi 14 (juge M. Calloch)**
Catégorie d'âge : ❑ 10-13 ans ❑ 14-17 ans

❑ **samedi 15 (juge M. Kerihuel)**
Catégorie d'âge : ❑ 10-13 ans ❑ 14-17 ans

PARTICIPATION AUX FRAIS	jusqu'au 4 juin		du 5 au 24 juin		SOMMES ADRESSÉES
	Tarif 1 expo	Tarif 2 expos	Tarif 1 expo	Tarif 2 expos	
1er chien, catalogue et cage inclus	38 €	65 €	48 €	75 €	
2e chien	25 €	40 €	35 €	50 €	
3e chien	20 €	35 €	30 €	45 €	
Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent obligatoirement appartenir au même maître (fichier SCC)					
Puppy, Baby, Vétéran, Champion	15 €	25 €	25 €	35 €	
Meute *(6 chiens avec participation en classe individuelle)*	60 €	100 €	70 €	110 €	
Chien suivant dans la meute *(par chien)*	15 €	25 €	25 €	35 €	
Lot d'Affixe / Lot de Reproducteur	15 €	25 €	15 €	25 €	
Couple, Paire	15 €	25 €	15 €	25 €	
Confirmations seules *(sans participation à l'exposition)*	28 €		28 €		
Chien ne concourant pas	10 €		10 €		
Jeune présentateur	8 €	15 €	8 €	15 €	
Chèques établis à l'ordre de l'Association Canine de la CREUSE				*Total*	

Catalogue (gratuit pour les exposants) : 3 €
Adhésion ACT Creuse : voir en dernière page

Joindre obligatoirement :
- Une **photocopie du certificat de vaccination antirabique** en cours de validité pour les chiens venant de l'étranger, et ceux appartenant à la 2e catégorie.
- Photocopie des **justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail**
- **Votre règlement à l'ordre de l'ACT de la Creuse** par Chèque bancaire ou postal, mandat lettre, et pour les étrangers : mandat international exclusivement.

Par internet sur le site https://cedia.fr, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé.

- ***Engagement internet*** **: la copie de votre inscription fera foi.**
- ***Engagement par poste*** **: Vous recevrez un accusé de réception à l'adresse mail que vous aurez fournie, qui fera foi pour l'entrée à l'exposition.**

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et des expositions suivantes.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15 h 00.

Fait à _____ Signature du propriétaire :
le _____

ROYAL CANIN®

Possibilité de prendre les repas à l'abri sous chapiteau

Feuillet à renvoyer à l'Association canine Territoriale de la Creuse

POUR LES ENGAGEMENTS CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements
- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

ROYAL CANIN®

Retourner ce coupon d'engagement et le règlement à :
Alain COMMERGNAT - 10, Bournazeau - 23000 ST FIEL

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE
(chien ne participant pas à l'exposition)
Se présenter au secrétariat à 9h00

cochez la case : ❑ 14 juillet ❑ 15 juillet

Race : _____ Sexe : _____

Tatouage français : _____ N° LOF : _____ Né le : _____/ _____/_____
ou identification par transpondeur

Nom du Chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Tarif de l'engagement : 28 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Creuse.
Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION CANINE DE LA CREUSE (Facultatif)

Je soussigné, renouvelle mon adhésion ☐ ou demande à être membre ☐ de l'Association Canine Territoriale de la Creuse

Nom : ..... Prénom : .....

Race possédée : ..... Tél. .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

e-mail.....

Je joins la somme de 3 € montant de la cotisation 2023 à l'ordre de l'ACT de la Creuse (règlement séparé de l'engagement à l'exposition)

Fait à : ..... le : ..... Signature